



Eglise Saint-Pierre de Gesté : affectation au culte maintenue

Le conseil municipal de Gesté a décidé d'engager des travaux de déconstruction-reconstruction de l'église paroissiale Saint-Pierre. Pour le diocèse d'Angers cette décision permettra le maintien du culte localement.

L'église Saint-Pierre de Gesté est affectée au culte. A ce titre, cet édifice est normalement mis à disposition du clergé et des fidèles. Ceci n'était plus possible depuis plus de cinq années pour des raisons de sécurité.

La commune, en tant que propriétaire, a donc pris la décision de procéder à une déconstruction-reconstruction partielle de l'église paroissiale. Ce choix fait suite à des études faisant état que la reconstruction partielle était bien moins onéreuse qu'une restauration.

Cette décision permet le maintien d'un lieu de culte, dont le diocèse porte le souci et la responsabilité. Les travaux engagés par la commune vont donc permettre de redonner un lieu de prière et de vie à la communauté paroissiale.

En lien avec la mairie depuis la fermeture de l'église, l'évêque d'Angers a maintenu sa volonté de ne pas désaffecter le lieu, comme le droit l'y autorise. L'affectation au culte sera transférée automatiquement de l'ancienne église vers la nouvelle qui conservera la crypte et le clocher originel. Une fois reconstruit cet édifice restera la propriété de la commune de Gesté.

CONTACT PRESSE	DIOCESE D'ANGERS – http://catholique-angers.cef.fr	
Christophe LEFEBVRE		Tél : 02 41 22 48 90 Port : 06 79 30 91 49 Mail : clefebvre@diocese49.org